



Groupe de travail des Référénts accessibilité des villes inclusives

7E ATELIERS PARTICIPATIFS ANNUELS
LES 5 ET 6 NOVEMBRE 2020

**Atelier B : « Mise en accessibilité des
établissements scolaires »**

**Livrable n°1 : Stratégie de mise en accessibilité des
établissements scolaires**

Animation

FROMENT Sébastien (Cerema TV)
ZEWE Virginie (Ville de Metz)
MATHIEU Angélique (Cerema CE)

Ce document a été réalisé dans le cadre des ateliers des référents accessibilités du GT-RAVI (Groupe de Travail du Réseau Accessibilité des Villes Inclusives). Les éléments ci-dessous constituent des pistes concernant l'accessibilité des établissements scolaires basées sur des retours d'expériences des collectivités présentes.

Contexte - Problématique

La Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a inscrit le 1er janvier 2015 comme l'échéance pour rendre accessibles tous les établissements recevant du public (ERP). Cet objectif n'ayant pas été atteint, l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a instauré l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), qui se veut un outil de stratégie patrimoniale de mise en accessibilité des ERP adossé à une programmation budgétaire.

Dans les Ad'AP, les établissements scolaires représentent une part importante du patrimoine et chaque collectivité apporte des solutions organisationnelles et techniques qui lui sont propres.

En 2020, beaucoup de collectivités sont à mi-parcours de l'Ad'AP et planifient les périodes 2 et 3 en remobilisant les nouvelles équipes municipales. Se pose alors la question du retour d'expériences sur la stratégie d'action et sur les travaux mis en œuvre jusqu'ici et comment pour les années à venir optimiser et faciliter la mise en accessibilité dans les établissements scolaires ?

Cet enjeu est d'autant plus important que les établissements scolaires sont des lieux inclusifs qui forment les futurs citoyens, qui favorisent l'échange et le partage entre les enfants quelles que soient leurs capacités intellectuelles et physiques.

Stratégies de mise en accessibilité des établissements scolaires

Les Ad'AP ont nécessité la mise en place d'un plan pluriannuel de mise en accessibilité des ERP communaux ou intercommunaux. Ce plan a obligé les collectivités territoriales à établir une priorisation dans les ERP et a fortiori des établissements scolaires, suivant des critères de priorisation variés. Les Ad'AP étant arrivés à mi-parcours, il a été intéressant d'avoir un premier retour d'expérience qualitatif par les collectivités sur cette stratégie.

Après échanges avec les collectivités présentes, deux types de stratégies ont émergé :

- Stratégie par quartier, avec un établissement scolaire mis en accessibilité par quartier accompagné par un traitement des établissements annexes présents dans le parcours de l'enfant (restaurant, gymnase, bibliothèque...),
- Stratégie par type d'ERP, en privilégiant les établissements nécessitant peu de travaux et en réservant les établissements complexes à mettre en conformité pour la fin de l'Ad'AP.

Mais à l'intérieur de ces deux grandes stratégies, qui à elles seules ne sont pas suffisantes pour répondre à la mise en accessibilité des établissements scolaires, plusieurs axes stratégiques complémentaires ont été identifiés par les collectivités et sont présentés dans le tableau ci-dessous avec indications de leurs points forts et de leurs limites.

Stratégie de mise en accessibilité par quartier

LES AXES STRATEGIQUES	LES POINTS FORTS	LES LIMITES
<p>Mise en accessibilité d'un groupe scolaire par quartier/secteur</p> <p>Travail autour du parcours de l'enfant (avoir au moins une crèche, une école, une bibliothèque, un centre socio-culturel accessibles, un équipement sportif, un périscolaire...), afin de prévoir une complémentarité entre les besoins de l'enfant</p>	<p>Couverture territoriale et réponse accessibilité pour les familles possible dans chaque secteur</p> <p>Accessibilité en lien avec la gestion de l'ensemble du patrimoine</p> <p>Travail sur l'ensemble des déficiences</p> <p>Prise en compte du parcours de l'enfant de la crèche au CM2 ainsi que de son environnement (équipements sportifs, bibliothèques...)</p> <p>L'accessibilité par groupe scolaire (maternelle au CM2) permet à l'enfant d'avoir une continuité dans sa scolarité</p> <p>Lorsqu'une école est mise en accessibilité, elle l'est de manière totale et des actions complémentaires peuvent être mises en œuvre ex : campagne de formation pour les animateurs du périscolaire</p> <p>Acquisition d'une expertise administrative pour obtenir des aides et monter des dossiers => amélioration des processus (dérogations, financement)</p>	<p>Problème lorsque l'école "accessible" n'est pas celle de rattachement de l'enfant, cela peut avoir des conséquences négatives : séparation fratrie, amis, difficulté transport, refus de la famille...</p> <p>Avoir un suivi des autres travaux au sein des GS et veiller à la pérennisation de l'accessibilité</p> <p>Travail avec l'Education Nationale pour faire accepter les évolutions nécessaires</p> <p>Dans les maternelles les travaux d'accessibilité doivent respecter des normes pour adulte mais elles ne sont pas adaptées aux enfants</p>

Stratégie de mise en accessibilité par type d'ERP

LES AXES STRATEGIQUES	LES POINTS FORTS	LES LIMITES
<p>Stratégie par ERP : favoriser les ERP accueillant un large public avec une grande diversité de flux, tout en inscrivant un budget spécifique "écoles" (hors programmation annuelle) pour réaliser des travaux dans une école si un besoin est exprimé par une famille.</p>	<p>Grâce au budget "écoles" prise en compte des besoins exprimés au moment de la demande</p> <p>Permet une stratégie organisationnelle pour rapprocher les enfants de leurs amis même si au départ ce n'est pas le quartier de référence.</p>	
<p>Stratégie par ERP : débiter par les écoles nécessitant de petits travaux/des travaux "simples"</p>	<p>Obtenir plusieurs attestations rapidement et par conséquent être dans le respect du chiffrage initial d'ERP à attester</p> <p>Les écoles ont servi de base pour les critères de priorisation dans les autres ERP</p>	<p>Pour les périodes 2 et 3 les gros travaux restent à venir ainsi que la question de l'obtention des budgets associés.</p> <p>La réalisation des travaux est plus longue, l'obtention des attestations aussi</p> <p>Il reste les écoles les plus complexes et des budgets importants</p>
<p>Stratégie par ERP : prioriser des groupes scolaires sur la première période de l'Ad'AP, dans une logique de réalisation des grands travaux au début</p>	<p>Principales difficultés gérées en début d'Ad'AP</p>	<p>Obtenir les budgets associés à ces grands travaux</p> <p>Prévoir de répondre aux demandes ponctuelles des familles</p>
<p>Stratégie par ERP : réflexion par travaux dans tous les ERP scolaires (tous les escaliers et sanitaires, les ascenseurs et les dérogations)</p>	<p>Marché global par type de travaux (exemple : signalétique, escaliers...)</p>	<p>Cette modalité nécessite des déplacements de classe et peut entraîner des difficultés avec les enseignants qui refusent ou sont contre ces changements. La durée des travaux est plus longue pour l'établissement.</p>

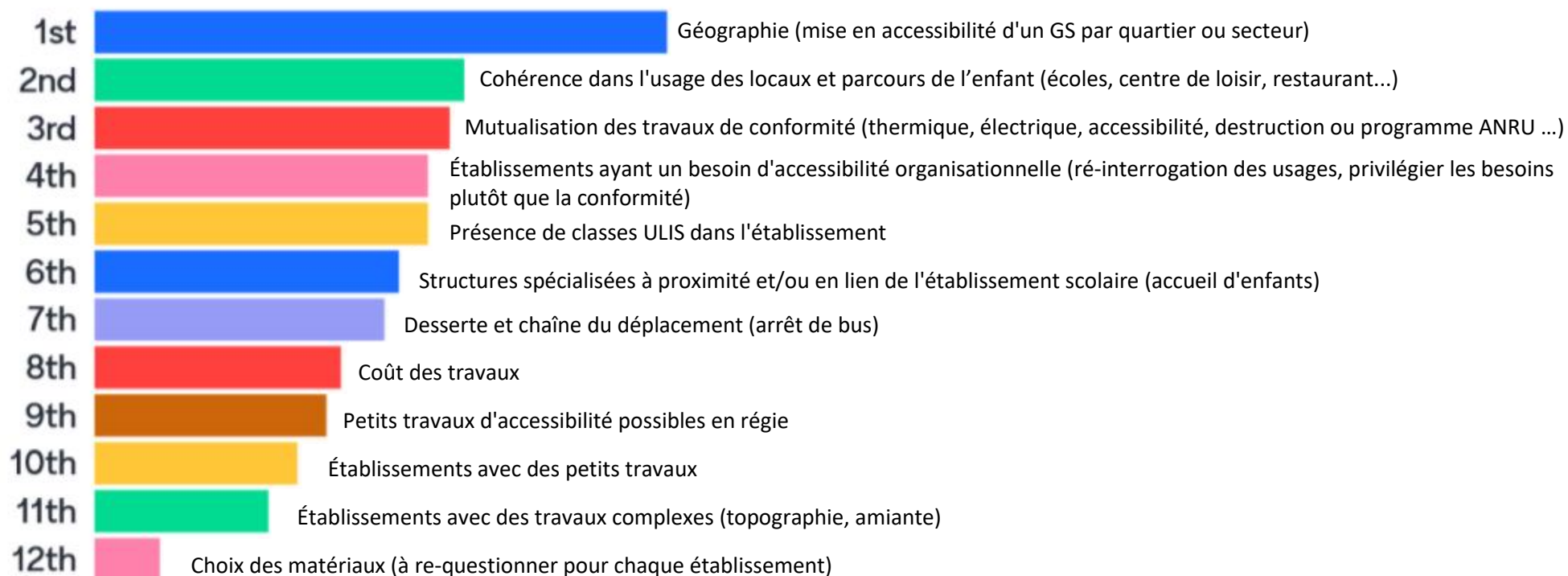
Stratégies complémentaires

LES AXES STRATEGIQUES	LES POINTS FORTS	LES LIMITES
<p>Cohérence et mutualisation entre les différentes mises aux normes sur le cadre bâti (travaux énergétiques, de qualité de l'air...)</p> <p>Effet d'opportunité : travaux d'accessibilité menés en même temps que d'autres travaux nécessaires</p>	<p>Prise en compte globale des travaux nécessaires et souvent obligatoires dans les écoles.</p> <p>Réduction du temps de réalisation des travaux : l'école subit les "désagréments des travaux" une seule fois</p>	<p>Difficulté sur la logique transverse : coordonner les différentes actions/travaux dans les GS : accessibilité, rénovation thermique, conformité électrique...</p> <p>Faire travailler différents services ensemble et mobiliser les budgets nécessaires</p>
<p>Prioriser les groupes scolaires avec ULIS</p>	<p>Réponse ciblée et adaptée aux besoins des enfants accueillis dans les ULIS</p>	
<p>Traitement de certaines écoles dans le cadre des programmes de renouvellement urbain</p>	<p>Budgets et plannings particuliers, l'accessibilité s'inscrit dans une réflexion plus globale</p>	<p>Délai de réalisation des travaux</p>
<p>Adaptation à la demande des familles lorsqu'un enfant doit intégrer une école</p>	<p>Réponse adaptée et satisfaction des familles</p> <p>Mutualisation et prêt de matériel possible</p>	
<p>Formation des agents techniques pour la réalisation de certains travaux en régie</p>	<p>Acquisition d'une expertise technique en interne</p> <p>Rapidité d'exécution et de réalisation des travaux</p> <p>Possibilité de tester plusieurs techniques/matériaux</p>	<p>Les équipes en interne peuvent absorber la réalisation des travaux jusqu'à un certain montant, quand les sommes sont trop importantes les équipes ont du mal à suivre</p> <p>Avoir le personnel / les équipes pour la réalisation des travaux</p> <p>Prévoir la formation des agents</p>
<p>Stratégie organisationnelle : permutation des salles de classes lorsqu'un élève est en situation de handicap (écoles de 5^e catégorie)</p>	<p>Réactivité de l'adaptation au besoin</p> <p>Réduction des travaux à mettre à œuvre</p>	<p>Refus ponctuel de l'enseignant de changer de salle de classe</p> <p>Peut ne pas régler le problème de l'accessibilité globale de l'établissement</p>

Critères de priorisation

L'ensemble des axes stratégiques présentés ci-dessus tient compte de critères contextuels, priorisés de différentes façons selon les collectivités. Un travail de mise en commun et de priorisation a permis de hiérarchiser les critères utilisés pour la mise en accessibilité des établissements scolaires.

Voici donc les 12 critères hiérarchisés après mutualisation des apports des différentes collectivités :



L'atelier a également permis d'identifier les acteurs impliqués ou à impliquer dans la mise en accessibilité des établissements scolaires ainsi que les types de relation que chacun d'entre eux entretient avec le référent de l'Ad'AP. Le référent de l'Ad'AP est l'acteur au centre de la mise en accessibilité du patrimoine bâti de la collectivité. Son rôle est essentiel dans les processus de décision et de réalisation des travaux, il assure la cohérence et la pertinence des actions de mise en accessibilité.

Ainsi 5 types de relations ont pu être identifiées :

- Partenariat (codécision)
- Information (descendantes ou ascendante)
- Incitation de la part du référent envers les différents acteurs (référent → acteurs)
- Client / commanditaire (référent → acteurs)
- Hiérarchique / décision (acteurs → référent)

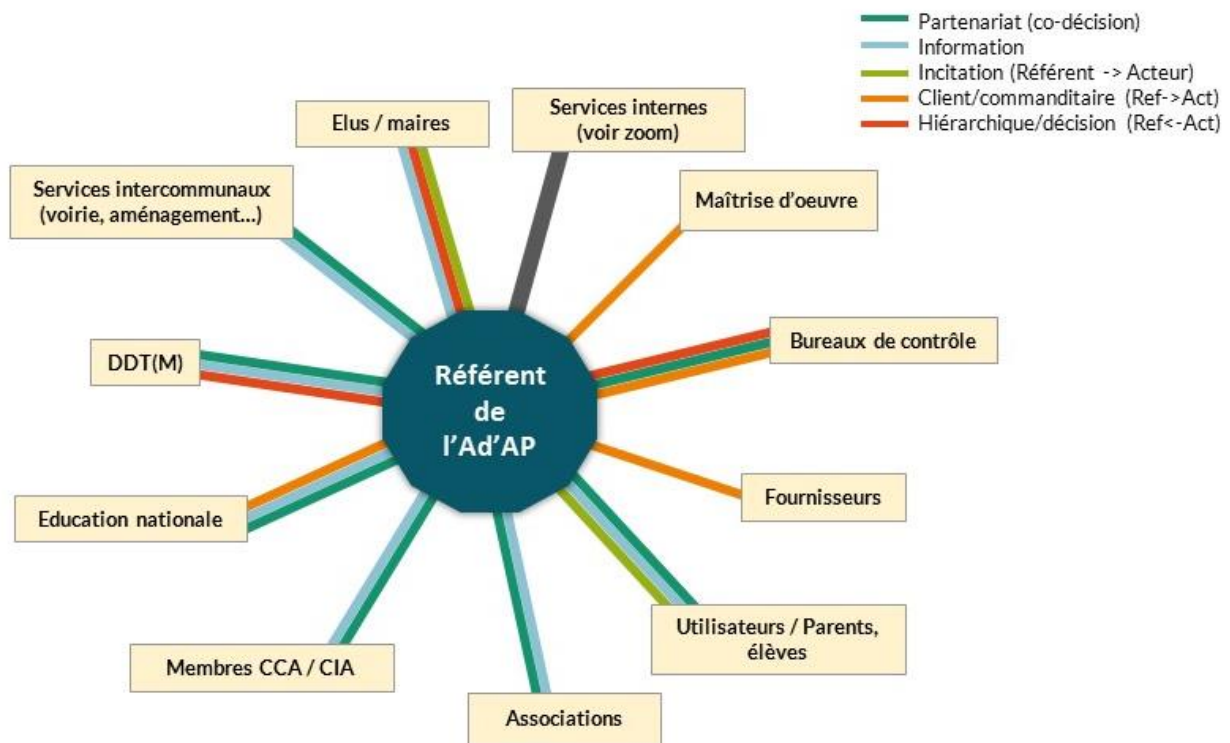
6 grandes familles d'acteurs ont également été identifiées :

- Services de l'État : Education nationale, DDT(M), DGS
- Professionnels : fournisseurs, maîtrise d'œuvre externalisée, bureaux de contrôle
- Élus / intercommunalité
- Représentants des personnes en situation de handicap : associations et membres des CCA / CIA
- Services internes de la collectivité : DRH, service handicap, référent accessibilité de la collectivité, atelier / régie, service vie scolaire / bureau de l'éducation, service patrimoine / direction des bâtiments, services instructeurs de permis de construire
- Utilisateurs multiples / parents / élèves

Cet exercice a permis de mettre en avant la multiplicité des acteurs en lien avec le référent de l'Ad'AP, qu'ils soient interne à la collectivité, institutionnels, privés mais également les usagers et les membres associatifs. Ce constat implique pour le référent de l'Ad'AP des postures multiples et une adaptation constante aux acteurs qu'il côtoie et aux enjeux qu'il défend. Le référent de l'Ad'AP est au cœur de la politique locale de mise en accessibilité des bâtiments, il est l'acteur de la transversalité des actions.

Les types de relation entre les acteurs et le référent de l'Ad'AP

Carte mentale 1 : tous acteurs



Carte mentale 2 : zoom sur les services internes de la collectivité

